



**GESTION DES EAUX 2022**

**BASSIN DE L'ADOUR**

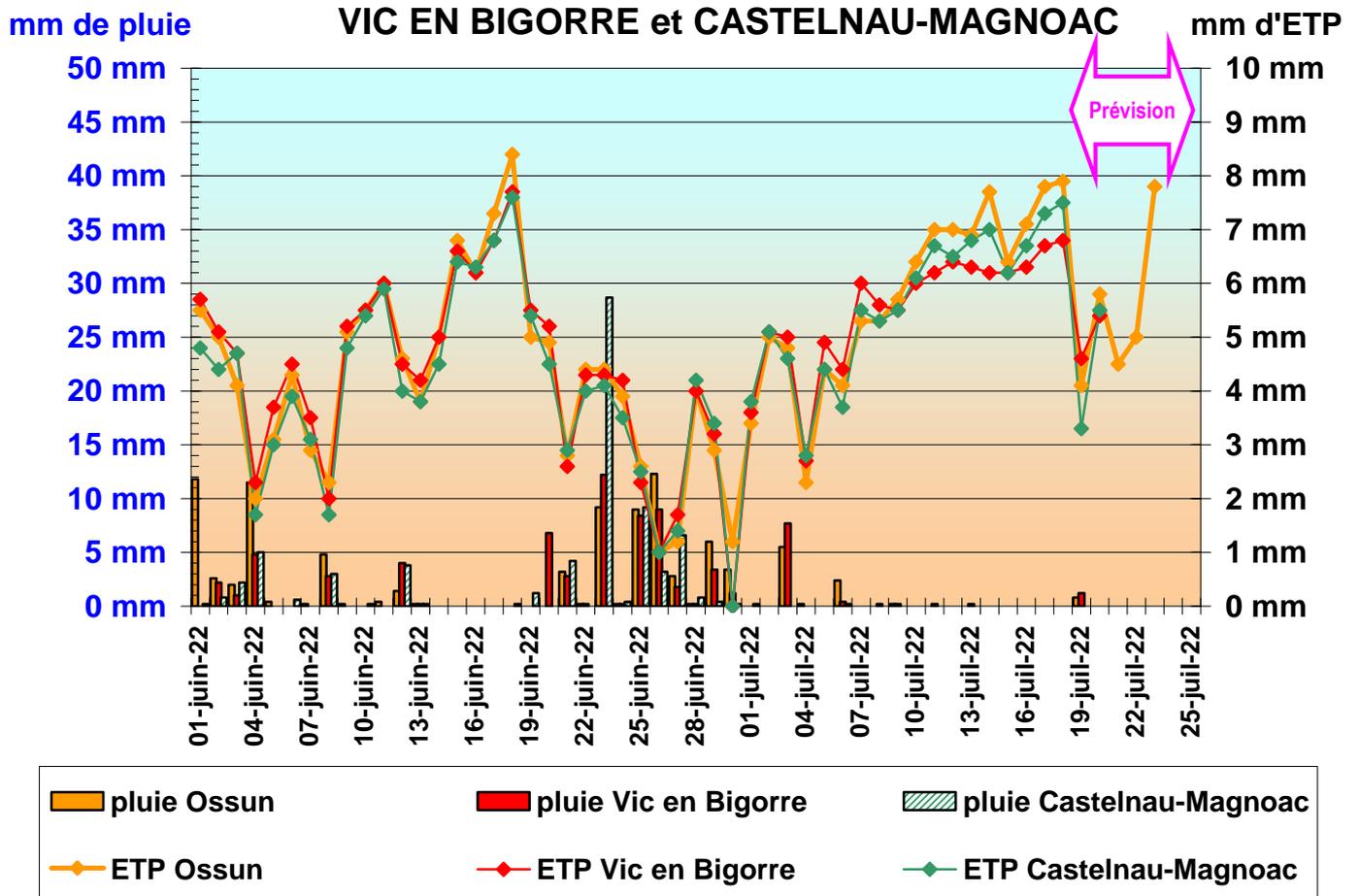
**NOTE HEBDOMADAIRE DE SUIVI D'ETIAGE N°4 - 22/07/2022**

**SITUATION HYDRO-CLIMATIQUE**

La semaine a été sèche malgré quelques orages qui n'ont apporté que des pluies peu significatives en milieu de semaine. Après le pic de températures du week-end dernier, les températures sont moins caniculaires depuis mardi.

Un nouveau pic de températures est prévu pour ce dimanche. Pour la suite, aucun changement significatif n'est attendu avec une semaine sèche et des températures oscillant autour des 30 degrés en plaine.

**Pluie et ETP sur OSSUN,  
VIC EN BIGORRE et CASTELNAU-MAGNOAC**

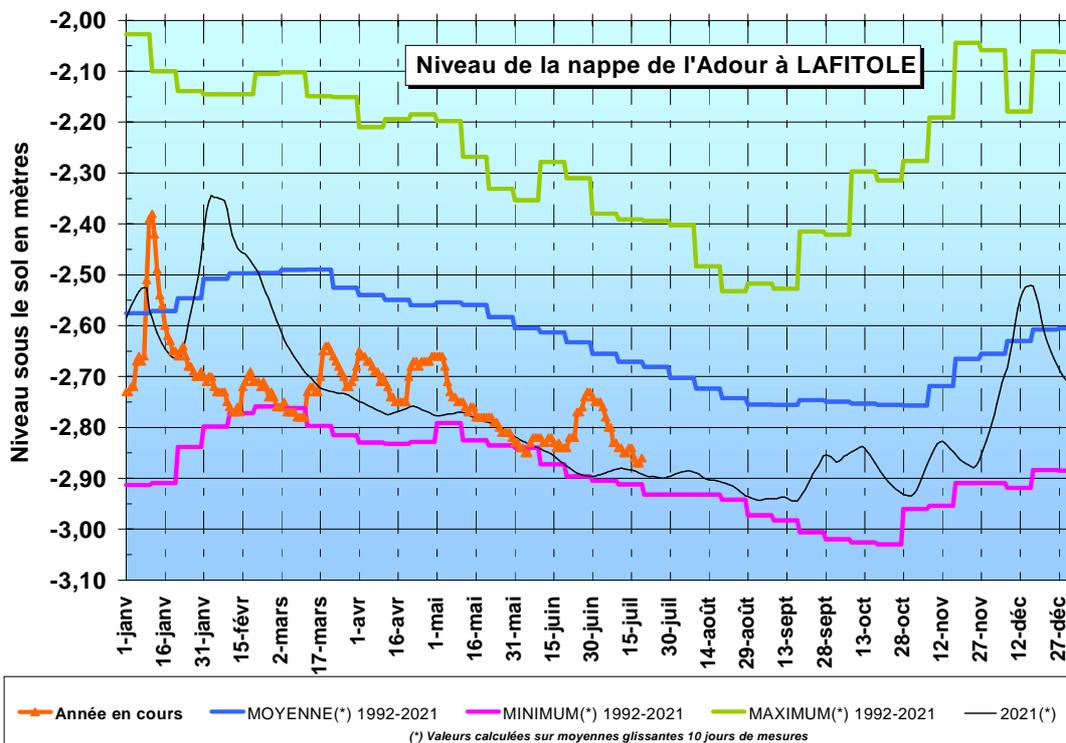


(Source des données : site Météo France)

# RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN

## Évolution de la nappe de l'Adour

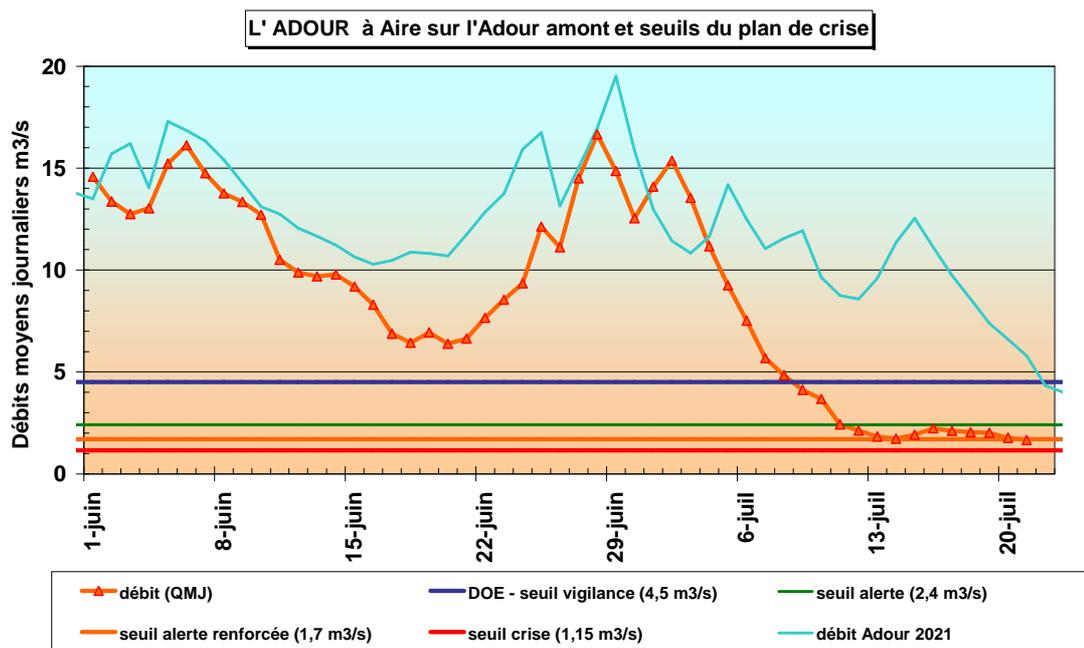
La baisse du niveau de la nappe à Lafitole se poursuit avec un niveau proche des minima historiques.



(Source des données : BRGM)

Deux autres piézomètres situés à Laloubère (Peyta) et Tarsac (près d'Aire-sur-l'Adour) sont également suivis régulièrement. Celui de Lafitole est considéré comme le plus représentatif pour appréhender l'état de la nappe en relation avec l'irrigation pour le département.

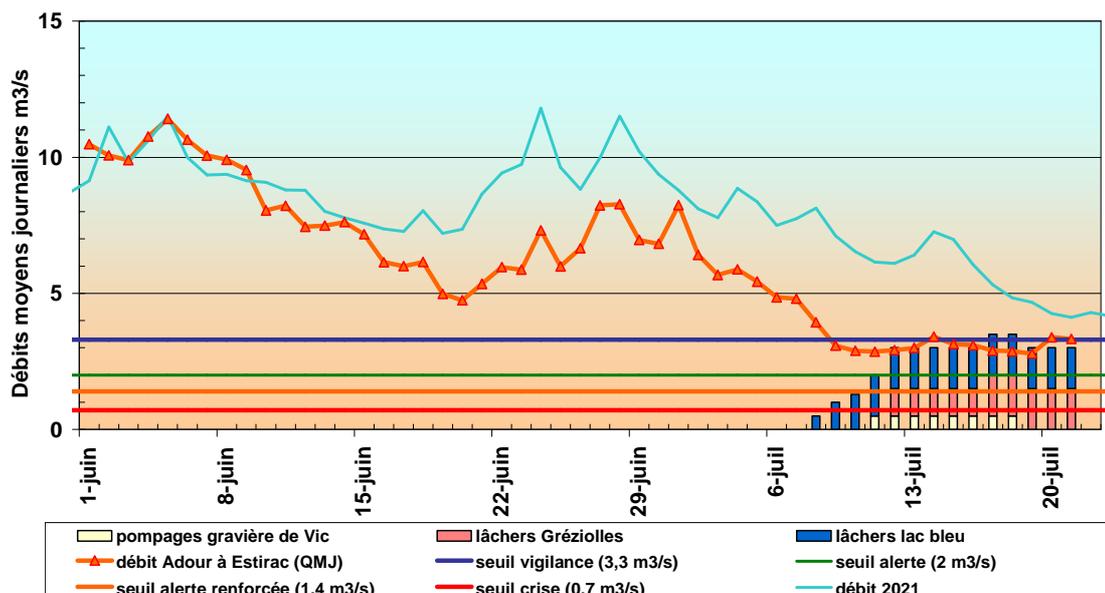
## Débits de l'Adour et soutien d'étiage depuis les ressources amont



Le débit à Aire-sur-Adour reste faible sous le seuil d'alerte.

(Source des données : DREAL / Unité hydrométrie)

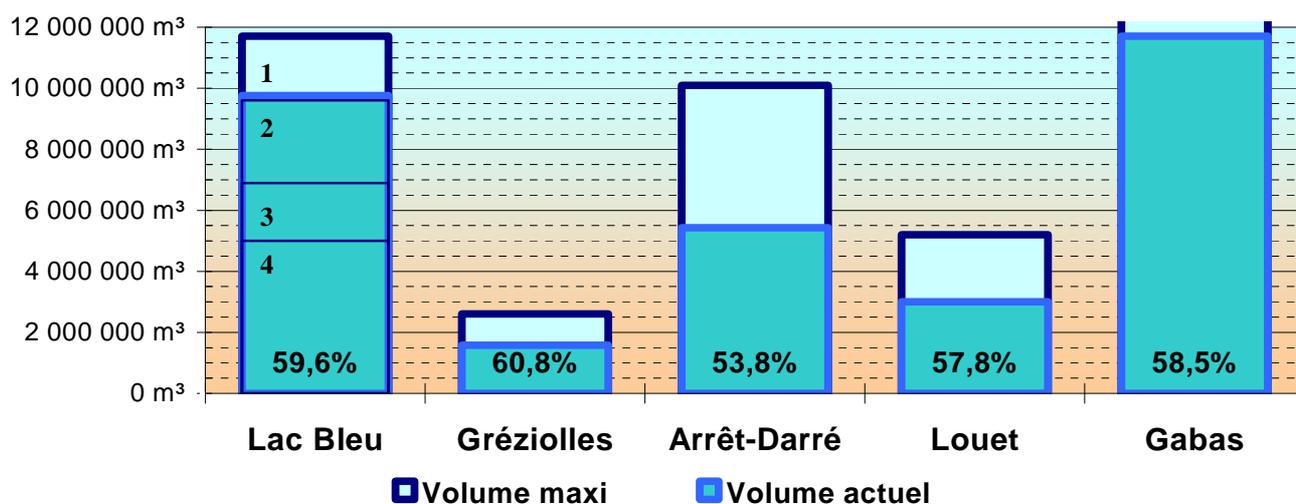
**L' ADOUR à Estirac et soutien d'étiage depuis les ressources amont  
seuils de gestion**



Grâce au soutien d'étiage engagé depuis le 8 juillet, le débit à Estirac se maintient autour du seuil de vigilance avec 3,3 m<sup>3</sup>/s le 21 juillet.

(Source des données : DREAL / Unité hydrométrie pour les débits, Institution Adour pour les soutiens)

**Niveau des réserves**



Pour le lac bleu, le pourcentage de remplissage est calculé par rapport au cumul des tranches 1 et 2 soit 4,8 Mm<sup>3</sup> :  
 1- tranche de régulation inter-annuelle : 2,1 Mm<sup>3</sup>    2- tranche de régulation moyenne : 2,7 Mm<sup>3</sup>  
 3- tranche mobilisable en année sèche : 1,9 Mm<sup>3</sup>    4- tranche de sécurité : 5 Mm<sup>3</sup> (source : étude CACG 2013)

Etat au 22 juillet 2022	Vol.max.	Volume actuel	Remplissage	Evolution du remplissage (*)
Lac Bleu	4 800 000 m <sup>3</sup>	2 859 900 m <sup>3</sup>	59,6%	-16,1%
Gréziolles	2 600 000 m <sup>3</sup>	1 581 200 m <sup>3</sup>	60,8%	-31,6%
Arrêt-Darré	10 095 000 m <sup>3</sup>	5 430 300 m <sup>3</sup>	53,8%	-14,5%
Louet	5 200 000 m <sup>3</sup>	3 003 100 m <sup>3</sup>	57,8%	-10,0%
Gabas	20 000 000 m <sup>3</sup>	11 705 000 m <sup>3</sup>	58,5%	-11,3%

(\*) par rapport à la semaine précédente – volume max Lac Bleu = somme des tranches 1 et 2  
 (Sources des données : Lac Bleu / Gréziolles - Institution Adour, autres barrages - CACG)

Le soutien d'étiage a débuté précocement et a déjà entamé les réserves à un niveau exceptionnel pour la saison tant pour les lacs de piémonts que les réserves de montagne.

Les lâchers sont maintenus à 1,5 m<sup>3</sup>/s depuis le Lac Bleu. Ils sont engagés à partir de Gréziolles depuis le 11 juillet (rectificatif par rapport à la note de la semaine passée), également à 1,5 m<sup>3</sup>/s. Le pompage depuis la gravière de Vic a été en fonctionnement à 0,5 m<sup>3</sup>/s entre le 11 juillet et le 19 juillet.

## ETAT DES ECOULEMENTS SUR LES AFFLUENTS DE L'Echez

L'arrêté d'interdiction des prélèvements sur l'Echez amont reste en vigueur.

## IMPACT SUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Aucun incident signalé.

## CONCLUSION

La situation hydrologique continue à se dégrader sur le bassin de l'Adour. Le soutien d'étiage sur l'Adour amont n'a pu empêcher la baisse sensible des débits avec le franchissement des seuils de vigilance à Aire sur l'Adour et à Estirac, avec même le franchissement du seuil d'alerte à Aire sur l'Adour.

Le passage sous le seuil d'alerte a justifié la prise d'un arrêté d'alerte dans le Gers ce vendredi. L'arrêté de vigilance pris dans les Hautes-Pyrénées le 18 juillet et interdisant la pratique de la submersion est complété en fin de semaine pour intégrer des tours d'eau à 1 jour sur 4 pour les prélèvements en eau superficielle et à 1 jour sur 8 pour les prélèvements en nappe.

Les mesures volontaires de restriction mises en place par l'OUGC Irrigadour dans le cadre de son protocole de gestion depuis le 12 juillet sont renforcées à partir de ce jour par des tours d'eau (interdiction 2 jour sur 4) pour les prélèvements en eaux superficielles dans le Gers et les Hautes-Pyrénées.

Sur l'Arros et l'Estéous, pour faire face à la baisse rapide du lac de l'Arrêt Darré, des mesures de gestion avec des tours d'eau à 1j/4 sont en vigueur depuis le 20 juillet et sont portées à 2j/4 à compter du 24 juillet.

Un copil Adour amont est prévu le lundi 25 juillet pour décider des mesures à prendre face à l'évolution de la situation.